APRÈS ART. 32 N° **1810**

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 1810

présenté par

Mme Trastour-Isnart, M. Cattin, M. Cinieri, M. Cordier, M. Viala, Mme Tabarot, Mme Louwagie, Mme Levy, Mme Audibert, M. Bourgeaux, M. Bony, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Reda, Mme Valentin, M. de Ganay et M. Gosselin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 32, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.